

**L
I
V
R
E
T
D
.
A
C
C
U
E
I
L**



UNITE de SOINS de LONGUE DUREE EHPAD LOU GAGNAN



84104 ORANGE Cedex

☎ : 04 90 11 23 72

☎ : 04 90 11 23 58

BIENVENUE

La direction ainsi que l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de votre confiance.

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'établissement et son fonctionnement.

L'équipe administrative, médicale et soignante reste à votre disposition pour tout complément d'information.

L'amélioration constante de la qualité des soins, des services et de l'accueil est notre préoccupation principale.

SOMMAIRE

1 – Présentation de l'établissement

- Le statut
- La capacité d'accueil
- Le public accueilli
- Les locaux

2 – Présentation de l'équipe soignante :

3 – Votre confort :

- Le logement
- La télévision
- Le téléphone
- Le linge de toilette

4 – Votre bien-être :

- La restauration
- Animations
- Le culte et les droits civiques
- Le salon de coiffure

5 – Votre santé :

- Médecin coordonnateur
- Equipe soignante
- Pédicure
- Kinésithérapie

6 – Dépôt des objets de valeur

7 – Conseil de la vie sociale

8 – Admission d'un résident

9 – Le PASA

10 – Guide pratique

1- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Géographiquement, la structure est située en périphérie de la ville en direction de Camaret.

- Le statut :

L'EHPAD-USLD d'Orange est un établissement public, implanté au sein du centre hospitalier d'Orange. Il se trouve au second étage du centre hospitalier.

Il est signataire d'une convention tripartite avec le Préfet du Département du Vaucluse et le Président du Conseil Général du Vaucluse depuis 2008.

- Capacité d'accueil :

Cette structure comprend 60 lits répartis entre 30 lits d'USLD et 30 lits d'EHPAD. Elle est composée de 22 chambres doubles et 16 chambres seules.

- Le public accueilli :

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

- Les locaux :

Le service a été rénové entre 2011 et 2012, avec réfection des peintures et installation de la climatisation dans tous les locaux.

Le service est divisé en trois secteurs où sont regroupées les chambres. Chaque groupement de chambres a sa salle de bain et une douche.

Il y a une salle à manger commune et un petit salon télévision.

Un jardin gériatrique est à la disposition des résidents et de leurs familles, la porte s'ouvre au moyen d'un digicode dont le code est « 1, 2, 3, 4 »



- L'équipement :

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes, notre structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers :

- lèves-personnes,
- verticalisateurs,
- brancards de douche,
- fauteuils roulants,
- fauteuils de repos gériatriques.

2. PRESENTATION DE L'EQUIPE SOIGNANTE

L'équipe soignante est composée d'infirmières, d'aides-soignantes, d'ASH (Agents de service hospitalier), d'une hôtelière qui s'occupe du service à table.

Les Docteur Veen, et Docteur Betoule sont les médecins gériatres de la structure.

Une psychologue intervient dans le service tous les mardis et jeudis après-midi et sur rendez-vous.

Les tenues du personnel ont un code couleur et vous donne une indication sur leur fonction. Les infirmières sont en tenue blanche (blouse et pantalon), les aides-soignantes ont une tenue bleue et blanche (blouse bleue et pantalon blanc), les ASH ont une tenue bleue (blouse bleue et pantalon bleu).

3. VOTRE CONFORT

➤ Le logement :

L'attribution d'une chambre individuelle est en fonction des disponibilités et de l'état de santé du résident.

La chambre attribuée est équipée du mobilier suivant :

- 1 lit électrique à hauteur variable avec télécommande,
- 1 chevet,
- 1 placard mural,
- 1 table à roulette,
- 1 télévision,
- 1 fauteuil de repos si besoin.



Chaque lit est équipé d'un système d'appel.

Toutes les chambres ont leur propre cabinet de toilette avec un lavabo et un wc.

La chambre pourra être personnalisée, (petits meubles pour les chambres individuelles, tableaux, matériel hifi, etc...)

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont pas acceptés.

➤ **La télévision :**

Le téléviseur est fourni gratuitement par la boutique. Le résident peut installer le téléviseur de son choix, répondant aux normes exigées par la réglementation, à charge d'en assurer l'entretien.

➤ **Le téléphone :**

Certaines chambres sont équipées d'une prise de téléphone. Pour ces chambres équipées, si le résident souhaite l'installation d'un combiné, il doit en faire la demande à l'accueil. Une somme minimum sera demandée pour effectuer des appels vers l'extérieur. Les téléphones portables sont autorisés dans l'unité de l'USLD-EHPAD.

➤ **Le linge et nécessaire de toilette :**

Le linge de table, de toilette, les draps sont fournis et entretenus par l'établissement.

Le nécessaire de toilette est amené par le résident, et renouvelé par lui-même ou ses proches.

➤ Vêtements personnels :

La constitution d'un trousseau est souhaitable. Une liste sera fournie à titre indicatif.

L'entretien est assuré par la blanchisserie de l'établissement.

Dès l'entrée, le linge personnel est marqué aux nom, prénom et service du résident par l'établissement.

Tout linge nouveau doit être donné au personnel afin de le faire identifier par la lingerie.

Le linge délicat ne sera pas accepté, sinon à décharge de l'établissement.



VOTRE BIEN ETRE

➤ La restauration :

Les petits déjeuners sont servis en chambre.

Les repas de midi et du soir sont pris en salle à manger ou en chambre, selon les désirs du résident et en fonction de son état de santé.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner à partir de 08h00
- Déjeuner 12h00
- Goûter 15h00
- Dîner 18h00
- Tisane 20h30

Le menu est établi par la diététicienne en collaboration avec le service. Les goûts alimentaires des résidents sont respectés. Les repas sont préparés sur place à la cuisine centrale de l'établissement. Un repas à thème est proposé deux fois par mois après concertation des résidents.

Des repas accompagnants peuvent être servis aux proches, sous réserve de les commander 48 heures à l'avance auprès de l'unité. Une table sera alors réservée au salon. Des tickets sont en vente à l'accueil principal du lundi au vendredi de 8h à 17h.



➤ Animations :

Diverses activités peuvent être proposées du lundi au vendredi de 14h00 à 15h00. Un programme d'activité hebdomadaire est établi à partir des possibilités et des souhaits des résidents.

Ce programme est consultable sur le panneau d'affichage à l'attention des familles.

- Atelier lecture,
- Atelier mémoire,
- Atelier motricité,
- Atelier cuisine,
- Manucure-esthétique,
- Loto.





Les anniversaires sont fêtés un jeudi par mois.

En fonction des désirs des résidents nous proposons :

- Une sortie à la mer avec repas au restaurant,
- Une fois par mois nous accompagnons certains résidents au marché,
- Un pique-nique est organisé au mois de septembre,
- Sorties aux chorégies.....

En fin d'année nous organisons un repas des familles à l'occasion de Noël.





Le culte et les droits civiques:

Sur demande, le résident peut recevoir la visite du ministre du culte de son choix.

Une messe est célébrée tous les vendredis après-midi à la salle du culte.

Les résidents peuvent, au moment venu, faire valoir leur droit de vote.

➤ Le salon de coiffure :

Un salon de coiffure est à disposition au rez-de-chaussée du bâtiment, les horaires sont les suivants :

- Lundi au vendredi sauf le mercredi de 8h30 à 16h15

Le service est gratuit, les rendez-vous sont gérés par la coiffeuse en collaboration avec le personnel soignant.



5. VOTRE SANTE

L'USLD-EHPAD d'Orange est un lieu de vie bénéficiant de personnel infirmier et aide-soignant jour et nuit. En cas de problème médical, le médecin coordonnateur ou médecin de garde le l'établissement hospitalier est immédiatement contacté.

➤ **Le médecin coordonnateur :**

Tous les jours un médecin est présent pour voir les résidents.

Il est chargé de la coordination des soins au sein de l'établissement, ainsi que de l'élaboration et la mise en œuvre, avec le concours de l'équipe soignante, du projet de soins individualisé.

➤ **L'équipe soignante :**

L'équipe soignante est composée :

- d'infirmières qui assurent les soins, la sécurité et le suivi des prescriptions médicales,
- d'aides-soignantes qui assurent les soins de nursing, ce sont les soins qui relèvent des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, prévention ou traitement de l'incontinence, etc...).

Les produits d'incontinence sont pris en charge par l'établissement.

Les produits de toilette (shampoing, savonnette, gel douche, eau de toilette etc...) sont à la charge du résident ou de son représentant légal.

➤ **Pédicure** :

Une pédicure diplômée d'Etat vient tous les vendredis après-midi. Une infirmière est détachée deux jours par mois pour faire des soins de pédicure aux résidents le nécessitant.

➤ **Kinésithérapie** :

En fonction des besoins, les résidents peuvent être pris en charge par un kinésithérapeute sur prescription médicale.



6. DEPOT DES OBJETS DE VALEUR

Pour éviter les pertes ou les vols, il est déconseillé d'amener des objets de valeurs ainsi que des sommes d'argent.

Dans le cas contraire, un dépôt de ces objets de valeur peut être réalisé. Un reçu contre signé sera remis.

Si le résident souhaite conserver ses valeurs par-devers lui, l'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Un inventaire sera établi. Le résident ou son représentant légal signe une décharge pour l'établissement.

7. CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le résident et sa famille sont associés à la vie de l'établissement par le biais du Conseil de la vie sociale (décret du 25 mars 2004) qui est consulté sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation et le fonctionnement des services...

Il est composé majoritairement de représentants des résidents et des familles, élus respectivement par les usagers et les familles selon les modalités fixées par le règlement du Conseil de la vie sociale.

La durée du mandat des élus au conseil varie de 1 à 3 ans, les réunions ont lieu, au minimum 3 fois par an.

Les personnes intéressées par le Conseil de la vie sociale peuvent contacter le service.

8. ADMISSION D'UN RESIDENT

Au moment de l'admission, des renseignements complémentaires vous seront demandés ainsi que de remplir le formulaire :

- Des directives anticipées :

Toute personne majeure, pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer ses souhaits relatifs aux conditions de limitation ou d'arrêt de traitement, peut rédiger ses directives anticipées.

- La personne de confiance :

En application de la loi du 4 mars 2002, vous pouvez désigner une personne de confiance. Cette désignation est faite par écrit et est révocable à tout moment.

Rôle de la personne de confiance : Si vous le souhaitez, cette personne pourra vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors des entretiens médicaux, afin de vous aider dans les prises de décisions. Si en raison de votre état de santé, il vous arrivait de n'être plus en mesure d'exprimer votre volonté ou de comprendre les informations médicales, la personne de confiance serait alors consultée afin que votre volonté et vos convictions soient prises en compte.

Et de signifier vos volontés.

9. VOS DROITS

- Expression :

Nous essayons de rendre votre séjour le plus agréable possible. Les médecins responsables et l'ensemble du personnel sont à votre écoute.

Pour faciliter l'expression de vos suggestions, remarques, réclamations ou plaintes, il y a différents moyens à votre disposition :

- une rencontre avec le médecin et le service de la structure, ce sont vos interlocuteurs privilégiés,

- un questionnaire de satisfaction, vous permettra de formaliser vos remarques, votre satisfaction,

- La CRUQ : **Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge** : cette commission veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des résidents et de leurs proches.

Issue de la loi du 4 mars 2002 et du décret du 2 mars 2005 de mise en application, elle a comme missions de :

- ❖ Veiller au respect des droits des usagers,

- ❖ Contribuer à l'amélioration de l'accueil des personnes admises et leurs proches,
- ❖ Contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge,
- ❖ Faciliter les démarches de l'utilisateur et veiller à ce qu'il exprime ses griefs auprès des responsables de l'établissement.

➤ **Accès au dossier médical :**

Conformément à la loi du 4 mars 2002, vous pouvez solliciter la communication de votre dossier médical afin de le consulter sur place ou d'en obtenir la copie. La réglementation impose que votre dossier médical soit conservé par l'établissement, il ne peut donc vous être établi qu'une copie. D'où un délai pour son obtention et une participation aux frais de copie et éventuellement d'expédition. La demande doit être faite par écrit et adressée au directeur de l'établissement.

➤ **Le libre choix du médecin traitant**

10. POLE D'ACTIVITE DE SOINS ADAPTES : PASA

Le PASA est un accueil de jour pour les résidents de l'EHPAD, ayant des troubles cognitifs et du comportement. Il est ouvert du lundi au vendredi de 11 heures à 17 heures. Il s'inscrit dans le cadre du plan Alzheimer.

Le PASA propose une série d'exercices de rééducation, s'inscrivant dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler les traitements non médicamenteux, et plus précisément les thérapeutiques non médicamenteuses cognitives au travers d'activités sociales et thérapeutiques.

Les résidents sont pris en charge par deux aides-soignantes dont une spécialisée en soins gériatologiques (ASG), une neuro-psychologue intervient tous les mercredis aux ateliers, et un ergothérapeute intervient à mi-temps. Ce travail en collaboration permet d'apporter un accompagnement personnalisé.

Dans cette unité, des ateliers sont proposés afin de préserver, maintenir, voire restaurer l'autonomie de personnes atteintes de troubles modérés de la maladie d'Alzheimer et ainsi permettre qu'elles restent en institution. Les capacités cognitives et motrices des résidents.

- Atelier cognitif,
- Atelier réminiscence,
- Atelier Snoezelen,
- Atelier chant,
- Atelier massage,
- Atelier motricité,
- Atelier cuisine,
- Atelier jardinage.






11. GUIDE PRATIQUE

- **Numéros utiles :**

Cadre de santé :  04.90.11.23.21

Assistante sociale :  04.90.11.23.48

Secrétariat :  04.90.11.23.50

PC infirmier :  04.90.11.23.72

Agent administratif :  04.90.11.23.24

V. Tournadre

Psychologue :  04.90.11.23.51

S. Gourdon

Code du jardin gériatrique 1, 2, 3, 4

Une rencontre est possible avec le médecin en prenant rendez-vous au secrétariat.

- **Le courrier :**

Le courrier « arrivée » est distribué du lundi au vendredi par le service.

Le courrier « départ » peut être déposé, aux mêmes jours, dans la boîte aux lettres située devant la salle de soins, jusqu'à 11 heure pour le départ ce même jour.

- **Les horaires :**

Les portes du bâtiment sont ouvertes de 7h30 à 21h. Les visites sont autorisées à partir de 12h00 du matin pour des raisons d'organisation (toilettes, visite du médecin, nettoyage des chambres.....), soit dans les locaux communs (salle à manger, jardin), soit dans les chambres. Les visites ne sont pas autorisées après 21h.

Il est possible d'adapter les horaires de visite selon l'état de santé du résident. En cas de fin de vie nous avons la possibilité d'accueillir un membre de la famille pour la nuit.

 ***Attention le parking-visiteurs ferme de 20h à 7h.***

Les permissions de sortie sont accordées sauf contre-indication médicale. Il est demandé de prévenir le service 24h à l'avance.

juillet 2014